

## FORMULAIRE 1 – RAPPORT DE L’AUDITEUR INDÉPENDANT POUR LES ÉTATS B, C ET F

### À l’Association canadienne des courtiers de fonds mutuels et à la Corporation de protection des investisseurs de l’ACFM

Nous avons effectué l’audit des états financiers ci-joints du Formulaire 1 (les « états ») de \_\_\_\_\_, qui comprennent :

\_\_\_\_\_ (membre)  
L’État B – État du capital régularisé en fonction du risque au \_\_\_\_\_ (date)

L’État C – État de l’excédent au titre du signal précurseur au \_\_\_\_\_ (date)

L’État F – État des variations des emprunts subordonnés pour l’exercice clos le \_\_\_\_\_ (date)

Ces états ont été préparés par la direction conformément aux dispositions en matière d’information financière stipulées dans les Notes et directives du Formulaire 1 prescrit par l’Association canadienne des courtiers de fonds mutuels.

#### Responsabilité de la direction à l’égard des états

La direction est responsable de la préparation de ces états conformément aux dispositions en matière d’information financière stipulées dans les Notes et directives du Formulaire 1 prescrit par l’Association canadienne des courtiers de fonds mutuels, ainsi que du contrôle interne qu’elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d’états financiers exempts d’anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs.

#### Responsabilité de l’auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d’audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l’audit de façon à obtenir l’assurance raisonnable que les états ne comportent pas d’anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états. Le choix des procédures relève du jugement de l’auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs. Dans l’évaluation de ces risques, l’auditeur prend en considération le contrôle interne du membre portant sur la préparation et la présentation fidèle des états afin de concevoir des procédures d’audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne du membre. Un audit comporte également l’appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l’appréciation de la présentation d’ensemble des états.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d’audit.

#### Opinion

À notre avis, l’information financière présentée dans les États B et C du Formulaire 1 au \_\_\_\_\_ (date) et dans l’État F pour l’exercice clos le \_\_\_\_\_ (date) est préparée, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions en matière d’information financière stipulées dans les Notes et directives du Formulaire 1 prescrit par l’Association canadienne des courtiers de fonds mutuels.

#### Référentiel comptable et restrictions quant à l’utilisation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l’attention sur la note \_\_\_\_\_ (note) des états, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états ont été préparés pour permettre à \_\_\_\_\_ (membre) de se conformer

Le 23 mars 2011

aux exigences de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels. En conséquence, il est possible que les états ne puissent se prêter à un autre usage. Notre rapport est destiné uniquement à \_\_\_\_\_, à  
(membre)

l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels et à la Corporation de protection des investisseurs de l'ACFM et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties que \_\_\_\_\_, l'Association canadienne  
(membre)  
des courtiers de fonds mutuels et la Corporation de protection des investisseurs de l'ACFM.

[Cabinet d'audit]

[Signature]

[Date]

[Adresse]